
Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 27 septembre 2010)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Projet de loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour les années 2011 à 2013

La commission parlementaire "Traitement/Allocations",

composée de M^{mes} et MM Laurent Debrot, président (PVS), Silvia Locatelli, vice-présidente (S), Marc-André Nardin, rapporteur (LR), et Marianne Ebel (excusée), Christine Fischer, Baptiste Hurni, Boris Keller, Patrice Zürcher et Daniel Haldimann,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi, puis de le modifier comme suit:

Projet de loi bis (art. 60, al. 2, OGC)

Article 16a (nouveau)

Le décret relatif à la prolongation du plafonnement de l'indexation des salaires de la fonction publique pour les années 2000 et 2001, du 23 juin 1999, est abrogé.

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

Article 18, alinéa 3 (nouveau)

³La présente loi a effet jusqu'au 31 décembre 2013.

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

Amendement avec égalité de voix lors du vote (art. 24, al. 3, OGC)

Article 16, alinéa 1

¹...à définir par le Conseil d'Etat un montant unique compensant jusqu'à un maximum de la moitié des efforts salariaux consentis par l'application de la présente loi, et ce à concurrence au maximum de 50% de l'excédent de revenu.

Au vote de la commission, cet amendement a recueilli 4 voix contre 4.

Vote final

Par 4 voix contre 1 et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 15 novembre 2010

Au nom de la commission
"Traitement/Allocations"

Le président,
L. DEBROT

Le rapporteur,
M.-A. NARDIN